

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

+ 18
ANS

Merci d'arriver le jour du rendez-vous muni de la pré-demande effectuée sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/> ou le formulaire CERFA complété au stylo noir.

TIMBRES FISCAUX (timbres.impots.gouv.fr)

18 ans et + : 86 €

PREMIÈRE DEMANDE

Justificatif de domicile (- d'1 an)
Photo d'identité (- de 6 mois)
et

Carte d'identité en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans

Si absence de carte d'identité : Copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois*

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

Justificatif de domicile (- d'1 an)
Photo d'identité (- de 6 mois)

+ déclaration de vol établie auprès de la gendarmerie ou déclaration de perte établie en mairie

et

Carte d'identité en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans

Si absence de Carte d'identité : Copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois*

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



Les délais peuvent varier selon la période. Merci de bien vouloir anticiper votre demande.

RENOUVELLEMENT

Justificatif de domicile (- d'1 an)
Photo d'identité (- de 6 mois)
et

Ancien Passeport (original et photocopie)

S'il est expiré depuis + de 5 ans :

Carte d'identité en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans

Si les titres d'identité sont tous expirés depuis + de 5 ans ou dans le cas où il y a une incohérence entre la carte d'identité et le passeport, concernant le nom ou les prénoms :
Copie Intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois*

***Si votre ville de naissance n'a pas adhéré à la dématérialisation des actes**

PHOTO D'IDENTITÉ : LES RÈGLES À RESPECTER

1 photo d'identité couleur, conforme aux normes, réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo agréée.



Toute photo datant de plus de six mois et non conforme aux conditions de prise de vue entraînera le rejet du dossier.

QUEL JUSTIFICATIF DE DOMICILE EST ACCEPTÉ

Sont acceptés les justificatifs suivants de moins de 1 an :

Facture d'électricité et de gaz, eau, internet avis d'imposition, taxe foncière...

Apporter l'original le jour du RDV ou une sortie imprimante si vous recevez votre facture par mail.

Pour les personnes majeures hébergées chez leurs parents ou par une tierce personne, apporter **l'original du justificatif de domicile de l'hébergeant, l'original ou la copie de son titre d'Identité** ainsi qu'une attestation d'hébergement.

NOM D'USAGE : PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR

- Les femmes souhaitant **AJOUTER** pour la 1^{ère} fois leur nom d'épouse, doivent fournir un **Acte de Mariage** de moins de 3 mois
- Les femmes **divorcées** souhaitant **CONSERVER** leur nom d'épouse doivent fournir le **Jugement de divorce** les y autorisant.
- Les femmes **veuves** devront fournir un **Acte de décès**



BON À SAVOIR : Votre présence est obligatoire lors du dépôt de votre demande et lors du retrait de votre passeport.

Service Etat Civil

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h